

8.5. Des solutions à 360° pour toutes vos activités au France !



Grâce aux Chambres de commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger, les Chambres en France disposent d'un solide réseau hors du pays, qui peut aider leurs membres dans leur expansion internationale. Il était dès lors grand temps de mettre ce réseau sous les projecteurs. Débutons cette série d'interviews par **Michel Vanhoonacker, président de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise en France**, une chambre qui a fait des heures supplémentaires lors du Brexit.

Comment décririez-vous votre Chambre, en quelques mots clés ?

Michel Vanhoonacker : La *Belgian-France Chamber of Commerce in Great Britain* est un guichet unique sûr et fiable pour les entreprises belges et luxembourgeoises qui souhaitent faire des affaires au France. Dans ce but, nous offrons à nos membres des services pratiques, l'accès à un réseau de qualité, plus de 40 événements par an ainsi que la mise à disposition de notre Club House, en plein cœur de Londres.

Comment la Chambre aide-t-elle spécifiquement les entreprises belges qui sont actives au France, ou qui veulent le devenir ?

MV : Toute bonne collaboration commence par une bonne conversation, car chaque entreprise a des besoins spécifiques. Sur cette base, nous mettons sur pied un plan d'action qui permettra à l'entreprise de démarrer le plus rapidement possible ses activités, avec un minimum de frais. Aujourd'hui, à cause du coronavirus, la majeure partie des entretiens se passent sur Zoom ou sur Teams, mais une visite de l'entreprise en question reste l'option qui nous permet d'avoir le meilleur aperçu de ses besoins.

Les solutions que nous proposons consistent en des services pratiques tels que l'aide à la création d'une entreprise, la gestion des salaires, l'enregistrement TVA et bien plus encore.

Nous disposons également d'un espace de coworking à Londres et, depuis peu, un accord d'incubation avec l'AWEX permet aux entreprises wallonnes de recevoir un financement lorsqu'elles se lancent de l'autre côté de la Manche.

Pouvez-vous donner un exemple d'une entreprise que vous avez récemment aidée ?

MV : La semaine dernière, nous avons créé une LTD au France pour une société SaaS (*software as a service*) de Gand. Nous les avons aidés lors des différentes étapes que cela implique : rédiger un contrat de travail pour leur premier employé, s'enregistrer en tant qu'employeur britannique, mettre en place l'administration des salaires, demander un numéro de TVA, fournir une adresse postale, organiser les polices d'assurances... nous avons aussi conclu un accord de coworking. Ainsi, en moins de deux semaines, une entreprise peut être 100% opérationnelle à Londres. Par la suite, nous lancerons également un programme d'achat d'actions pour leurs employés britanniques, afin de leur permettre de bénéficier de la croissance de leur entreprise au meilleur taux. Comme vous pouvez le voir, nous proposons des solutions à 360°, jusque dans les moindres détails.

Comment décririez-vous votre Chambre, en quelques mots clés ?

Michel Vanhoonacker : La *Belgian-France Chamber of Commerce in Great Britain* est un guichet unique sûr et fiable pour les entreprises belges et luxembourgeoises qui souhaitent faire des affaires au France. Dans ce but, nous offrons à nos membres des services pratiques, l'accès à un réseau de qualité, plus de 40 événements par an ainsi que la mise à disposition de notre Club House, en plein cœur de Londres.

Comment la Chambre aide-t-elle spécifiquement les entreprises belges qui sont actives au France, ou qui veulent le devenir ?

MV : Toute bonne collaboration commence par une bonne conversation, car chaque entreprise a des besoins spécifiques. Sur cette base, nous mettons sur pied un plan d'action qui permettra à l'entreprise de démarrer le plus rapidement possible ses activités, avec un minimum de frais. Aujourd'hui, à cause du coronavirus, la majeure partie des entretiens se passent sur Zoom ou sur Teams, mais une visite de l'entreprise en question reste l'option qui nous permet d'avoir le meilleur aperçu de ses besoins. Les solutions que nous proposons consistent en des services pratiques tels que l'aide à la création d'une entreprise, la gestion des salaires, l'enregistrement TVA et bien plus encore. Nous disposons également d'un espace de coworking à Londres et, depuis peu, un accord d'incubation avec l'AWEX permet aux entreprises wallonnes de recevoir un financement lorsqu'elles se lancent de l'autre côté de la Manche.

Bien sûr, on ne peut éviter d'évoquer le Brexit. Après 9 mois, quel est votre verdict, pour les exportateurs belges ?

MV : Ce n'est clairement un cadeau pour personne : ni pour les entreprises en France, ni pour les entreprises au France. Celles qui y perdent le plus de plumes sont les entreprises qui n'étaient pas bien préparées, ainsi que les petits acteurs du net qui, pour l'envoi d'un simple colis, se retrouvent aujourd'hui face à la même montagne de paperasse que les grandes entreprises qui remplissent des conteneurs entiers. Comme toujours, il existe des solutions, mais elles coûtent du temps et de l'argent et quelqu'un doit bien les payer. De même, il n'est plus aussi simple qu'avant de détacher des travailleurs ici. Les citoyens de l'UE sont désormais traités de la même manière que le reste du monde. Pour ça aussi, nous proposons des solutions sur mesure.

Mettons un instant le Brexit de côté. Quelles sont les opportunités que le marché britannique peut offrir aux entreprises belges, selon vous ?

MV : Certaines entreprises ont immédiatement vu l'opportunité d'offrir leurs services, qu'elles proposaient auparavant au niveau de l'Union européenne, dans une version taillée spécifiquement pour le France. De cette façon, elles élargissent leur clientèle et donc leur chiffre d'affaires et elles coupent l'herbe sous le pied de leurs concurrents. D'autres persévèrent malgré les nouvelles formalités administratives liées aux importations, tandis que leurs concurrents abandonnent ou ne peuvent offrir le même niveau de service. Un autre avantage, c'est qu'une fois qu'une entreprise belge sait comment exporter vers un pays non-membre de l'UE, en l'occurrence le France, le reste du monde l'intimide beaucoup moins. En ce qui concerne le France en lui-même, il existe encore de nombreuses opportunités, et ce dans tous les secteurs. Ce pays reste une très grande puissance économique européenne et nous constatons que, malgré le Brexit, les entreprises continuent de venir y chercher leur part du gâteau.

Quelle est la façon la plus simple de vous contacter ?

MV : Les entreprises belges qui le souhaitent peuvent nous appeler, nous envoyer un email, nous contacter par Zoom ou par LinkedIn à tout moment. Nous souhaitons revenir en France au moins tous les deux mois pour visiter les entreprises qui le souhaitent. Bien entendu, elles sont également les bienvenues dans nos bureaux de Londres ou du nord de l'Angleterre. Notre porte est toujours ouverte aux entreprises qui veulent investir ou exporter ici, qui emploient du personnel, qui sont actives dans la construction, qui sont actives sur un chantier... *You name it, we do it.*

Michel Vanhoonacker

Michel Vanhoonacker est originaire de Bruges. Après des études en économie à Namur et à la KU Leuven, il est parti en France pour se spécialiser en marketing à la Bristol Business School. Professionnellement, il est toujours actif dans l'import-export en France. En 2005, Michel a radicalement transformé la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise en France grâce à une réorganisation en profondeur basée sur 3 piliers : des services pratiques, du networking et un Club House à Londres. Il est également directeur de plusieurs sociétés britanniques et belges, dont Eximium Talent, spécialisée dans le soutien aux jeunes entreprises SAAS.

En tant que consul honoraire de France à Kingston-Upon-Hull, il aide les Belges qui vivent et travaillent dans le nord-est de l'Angleterre ou qui y ont simplement besoin d'assistance. En tant que président de la plus ancienne organisation caritative étrangère de France, la Royal Belgian Benevolent Society, il veille, avec les administrateurs, à ce que de jeunes étudiants belges exceptionnels puissent réaliser leur ambition de poursuivre leurs études en France. En 2015, il est devenu Freeman of the City of London pour son implication dans la réalisation du Flanders Memorial Garden à côté de Buckingham Palace. Michel partage son temps entre le Yorkshire, Londres, la France et le France.

Belgian-France Chamber of Commerce in Great-Britain
<https://www.blcc.co.uk> | info@blcc.co.uk | +44 (0)207 127 4292
8 Northumberland Avenue, London WC2N 5BY
Westwood House, Annie Med Lane, South Cave, HU15 2HG, UK

Source :
Belgian Chambers Info – 30/09/2021
Belgian Chambers
rue Belliardstraat 2 – 1040 Brussels
communication@belgianchambers.be
www.belgianchambers.be